



Les Échos de nos Villages

le bulletin officiel de la commune de Tremblay-les-Villages [Eure-et-Loir]



EDITO



Sommaire

- P. 2 et 3 - Le point sur les travaux / Sorties-Événements
- P. 4 à 7 - Finances : le bilan 2016 et le budget 2017
- P. 8 - Economie : la dissolution du Siza
- P. 9 - Emploi : Graces et la Mission locale
- P. 10 et 11 - Zoom sur trois entreprises
- P. 12 à 15 - Le Sivom
- P. 16 - Le CCAS
- P. 17 - La maison des services / Formalités administratives
- P. 18 - Environnement : 0 phyto
- P. 19 - Nos amis les bêtes
- P. 20 et 21 - Bien vivre ensemble
- P. 22 et 23 - Une bibliothèque pour tous / Un écrivain à St Chéron
- P. 24 - Musique / Danse / Théâtre
- P. 25 - Sport
- P. 26 et 27 - Agenda
- P. 28 - Etat civil / Carte électorale

LES ÉCHOS DE NOS VILLAGES,
une publication de la commune
de Tremblay-les-Villages (28)
7 rue du Docteur Taugourdeau
28170 Tremblay-les-Villages

Directrice de la Publication :
Nathalie Gandon
Rédaction/Conception :
Comité Communication
Photos : Mairie de Tremblay ;
mentions spéciales ; illustrations ;
freepik.com

Impression : Topp Imprimerie
(Gallardon - 02 37 31 08 00)
Imprimé en 1 200 exemplaires
Date de parution : Juin 2017

Déjà, nous sommes à mi-mandat. À ce moment charnière et à travers ce bulletin, nous avons voulu vous rendre compte très concrètement de notre action, des services que nous avons réussis à maintenir, voire à développer au prix d'une gestion maîtrisée de nos finances.

Quotidiennement, vous nous témoignez votre confiance. Nous apprécions cet honneur et cette responsabilité à sa juste valeur, dans une France qui change de visage, et dans laquelle la distance s'est trop souvent installée entre les élus et les citoyens.

À Tremblay, des projets voient le jour. Je suis fière avec le conseil Municipal de notre action pour redresser nos finances. De nouveau, grâce à ces efforts au quotidien, nous pouvons investir et mener les travaux indispensables à une commune aussi étendue que la nôtre. Je pourrai citer ceux entrepris sur les toitures à la salle des fêtes de Chêne-Chenu, à l'église d'Écublé, la rénovation de la mairie, la mise aux normes de notre éclairage, la peinture des candélabres, le remplacement des compteurs d'eau, le renforcement des canalisations, etc.

Deux grands projets essentiels à notre avenir nous mobilisent par ailleurs : la mise en valeur des places de Tremblay et de Chêne-Chenu, et l'avènement de notre future maison de santé. Pour le premier, il s'agit de renforcer l'attractivité de nos bourgs et le rayonnement commercial de Tremblay. Pour le second, il s'agit d'attirer de jeunes médecins, qui rejoindront les professionnels en place, et notamment le psychomotricien, la psychologue et la

podologue qui viennent de s'installer. Une résidence adaptée aux personnes âgées complètera ce futur pôle médical, qui sera complété de quelques lots de terrain à bâtir.

C'est bien dans l'objectif de renforcer la centralité de Tremblay en termes de commerce et de services, que nous mettons la dernière main au PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui dessinera les contours de notre commune, et dont chacun tirera les bénéfices. La densification et l'urbanisation, imposées par la loi Allur, doivent se faire en priorité à Tremblay, là où sont les équipements scolaires, les services publics, les commerces et services afin de pouvoir les maintenir.

C'est un travail de longue haleine, car nous ne disposons d'aucun document d'urbanisme...

Nous sommes à mi-mandat et l'été se profile. C'est la saison rêvée pour cultiver ce bien vivre ensemble, qui construit l'esprit d'une commune, déjà cimenté par la vie associative ou de petites actions au quotidien. Je pense notamment à celles et ceux qui entretiennent l'espace public, sur lequel nous ne pouvons plus épandre de produits phytosanitaires.

Tremblay vit et se tourne résolument vers l'avenir.

Bonne lecture de ce bulletin et bel été à toutes et à tous

Christelle Minard
Maire de Tremblay-les-Villages
Conseillère départementale d'Eure-et-Loir
et le conseil Municipal



POINTS SUR LES TRAVAUX

LE MUR DU PRESBYTÈRE



Suite aux marques du temps apparaissant de manière visible sur le mur du presbytère et sur l'église de Tremblay-les-Villages, la commune a commandé une étude auprès d'un architecte sur les travaux à réaliser pour leur restauration.

Après la production d'une étude détaillée et très documentée, reposant notamment sur les archives de la commune, il apparaît que l'église nécessite des travaux importants visant à protéger la structure contre l'eau. En effet, c'est cette dernière qui fragilise les structures du toit et de la charpente, créant des déséquilibres dans l'édifice. Ce sont ces déséquilibres qui sont à l'origine des fissures visibles dans le chœur. Des travaux devront également être envisagés pour consolider certaines parties du clocher.

Au-delà des aspects techniques liés à la restauration de l'église, le rapport produit par l'architecte insiste sur les nombreuses qualités architecturales, historiques et artistiques de l'église Saint-Martin.

S'agissant du mur en bauge qui ceinture le presbytère, son état s'avère critique en raison de fondations semblant trop faibles. Par conséquent, il apparaît inévitable de le rénover en urgence.

COEUR DE VILLAGE



Le cœur de village apparaît aujourd'hui comme un élément crucial pour la vivacité et le dynamisme des communes rurales. Il est à la fois un lieu de rencontre et de convivialité mais aussi un enjeu pour la vie des commerces de la commune.

Suite à une réflexion menée de longue date, avec l'appui de cabinets spécialisés, il est apparu que le cœur de village de Tremblay présentait un certain nombre de problématiques. Celle-ci tenant autant à l'esthétique générale qu'à la sécurité des habitants.

Ainsi, la commune a souhaité mettre en œuvre un projet visant à repenser les Cœurs des Villages de Tremblay et de Chêne-Chenu dans leur globalité.

Le constat général qui a été fait sur le centre de Tremblay-les-Villages est un aspect trop minéral. Aussi, le projet de Cœur de Village va prévoir un certain nombre de mesures de végétalisations notamment sur la place centrale mais également sur les trottoirs de la traversée du village. En outre, la végétalisation va accompagner le programme d'abandon des produits phytosanitaires en limitant les zones qui seront à désherber.

Par ailleurs, ce projet vise également à remettre en valeur les commerces du village en leur offrant de meilleures conditions d'exercice. Il s'agira d'une part de valoriser les commerces, notamment en apportant l'éclairage sur la place, inexistant à ce jour, et d'autre part de faciliter les accès en repensant le stationnement le long de la traversée du village.

Concernant la place de la liberté à Chêne-Chenu, son aménagement, s'il reste à déterminer avec précision, portera de manière générale dans la réfection des voiries et l'installation d'équipements permettant d'en faire un espace de convivialité.

En raison des études préalables à réaliser, ces travaux devraient être entamés entre la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018.

SORTIES / ÉVÉNEMENTS

Concours des Villes et des Villages fleuris 2016



L'objectif de ce label est de récompenser les actions menées par les collectivités, en faveur d'un processus d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants, tant en matière d'aménagement et d'entretien des espaces verts et des bâtiments que du patrimoine dans son ensemble, afin de valoriser les communes, mais aussi d'intégrer des pratiques favorisant le respect de l'environnement. Pour en juger, bon nombre de critères d'attributions, suivant la grille nationale, étaient à prendre en compte par le jury.

À notre agréable surprise, la commune de Tremblay-les-Villages s'est vue décernée le 3ème prix départemental du Concours des Villes et des Villages fleuris 2016.

Nous remercions tout particulièrement nos agents municipaux, qui au quotidien, entretiennent et fleurissent nos communes avec les moyens qui sont les nôtres.

Nous encourageons les habitants à fleurir leurs pieds de mur, leurs façades pour accompagner la démarche de la commune et rendre nos communes encore plus attractives et embellies.

Nous sommes inscrits pour le Concours départemental 2017. Ensemble gagnons de nouveau ce défi !

La Journée de la Femme



L'Association Entrechats et Arabesques avec le soutien de la municipalité ont organisé à la salle des fêtes la 1ère Journée de la femme.

Cette journée a remporté un grand succès.

Journée de la femme

Samedi 11 Mars 2017
13h30 à 20h00

Salle des Fêtes
Tremblay les Villages

- Défilé de mode
- Expositions
- Conseils Beauté
- Coin café



1€ de participation pour lutter contre la violence faite aux femmes

Une exposition des droits de la femme dans le monde était présentée.

La bibliothèque municipale avait aussi sorti quelques livres sur les femmes et leur histoire.

Les visiteuses, ont pu apprécier les stands de Charlott Lingerie, Miss Captain, Bijoux Victoria, Bougies Party Lite, Produits de beauté Aloe Vera, Sacs cuir et tissus Gali et Tricots et compagnie.

Une coiffeuse de Tréon Angélique proposait gracieusement des massages énergétiques du cuir chevelu.

Deux apprenties Janelle et Justine en Bac Pro Esthétique du Lycée Courtois ainsi qu'une esthéticienne à domicile Gwendoline Osbert proposaient des soins.

Pour se détendre un coin salon de thé avait été préparé au plus grand plaisir de toutes: café, thé, chocolat viennois et viennoiseries.

Le programme était le suivant: ouverture des portes à 13h30.

Un défilé de mode lingerie et vêtements avait lieu à 16h30.

Vers 17h30 un atelier sophrologie était proposé par Am'Acorps avec Armelle.

18H30 tirage de la tombola. En fin de journée Mme Le maire nous a honoré de sa présence.



Mme Nathalie Le Roch remercie toutes les personnes qui ont pu l'aider à monter ce projet et vous dit à l'année prochaine. Date à retenir le samedi 17 mars 2018 pour la 2ème édition avec plein d'autres surprises.

LE BILAN 2016

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : LE BILAN 2016

EN FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'année 2016 est de **1 394 777,91€**. Il y a une baisse de 101 543,09 € entre l'année 2015 et 2016, soit une **diminution de 6,8%**.

Les importantes économies réalisées sur les charges de personnel et les charges de gestion courante permettent d'obtenir ce résultat. Elles sont dues à la gestion rigoureuse des dépenses quotidiennes et à une augmentation du nombre de contrats emplois aidés.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 958 074,67€**. Sans avoir recours à une revalorisation des taux de fiscalité, la commune a connu une hausse de **9 012,67€** des recettes de fonctionnement entre 2015 et 2016

EN INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement du budget principal 2016 s'élève à **619 866,95€**. En comparaison avec 2015, on constate **une augmentation de 177 968,2€**, soit une hausse de **40,28%**.

Cela s'explique par un plan d'investissement pour l'année 2016 beaucoup plus important que celui de 2015. Une moitié des 40,28 % correspond aux travaux prévus et réalisés durant 2016 et l'autre à des opérations d'exercices antérieurs reportées.

Pour 2016, il reste à réaliser **96 959,20€** de travaux qui seront intégrés au budget Primitif 2017.

Concernant les recettes d'investissement, la commune a perçu au titre de l'année 2016 **356 309,31€**, soit une diminution de 561 283,69 € par rapport à l'année 2015. Cette baisse est liée à deux facteurs :

→ La diminution de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le déficit d'investissement de la commune.

→ Une baisse des subventions reçues.

Pour 2016, il reste à recevoir **80 208€** qui seront intégrés au budget primitif 2017.

L'ÉTAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU DE LA COMMUNE AU 31/12/2016

La dette de la commune est constituée de 22 emprunts tous à taux fixes. Au 31 Décembre 2016 le montant de la dette restant à rembourser par la commune s'élève à 1 455 411€, ce qui représente **une dette par habitant de 626€**.

EN CONCLUSION

Le budget principal de la commune pour l'année 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **532 426€**, ces résultats permettent à la commune, qui ne peut toujours pas recourir à l'emprunt, de continuer à dégager une capacité d'autofinancement assez importante pour continuer à mener un programme d'investissement pour l'année 2017. Cet excédent permet également de couvrir le déficit d'investissement de **232 687€**.

BUDGET DE L'EAU DE LA COMMUNE : LE BILAN 2016

Le Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'eau présente un excédent de fonctionnement de **72 467€** et un déficit d'investissement de **23 239€** : ces résultats montrent bien que ce budget reste fragile. Contrairement à l'année 2015, la Chambre Régionale des Comptes n'a pas autorisé la commune à effectuer un versement du budget principal vers le budget annexe de l'eau.

En effet, une hausse du prix de l'eau de 1 % ainsi qu'une augmentation de 5 € du prix de la location des compteurs eau potable sont prévues pour 2017. Cette revalorisation a pour but de couvrir le coût d'entretien des compteurs et du renforcement général du réseau d'eau potable, ainsi qu'une partie du plan de changement des 500 compteurs de plus de 15 ans.

Vente et achat d'eau réalisés en m³ Evolution depuis 2014

	Volumes vendus aux usagers	Evolution Année antérieure	Volumes achetés au SIPEP	Evolution Année antérieure
2014	107 064m ³	-	149 338m ³	-
2015	110 027m ³	+2,8%	161 130m ³	+7,9%
2016	120 859m ³	+9,8%	170 720m ³	+5,6%

En 2016, la différence entre les volumes achetés et les volumes vendus laisse apparaître 29 % de perte ! C'est la raison pour laquelle, les opérations d'investissement ont été concentrées sur les renforcements de canalisation et les changements de compteurs de plus de 15 ans : le but est de réduire les fuites et de mieux contrôler la distribution d'eau.

LE BUDGET 2017

LE BUDGET CONSOLIDÉ 2017 DE LA
COMMUNE (budget principal + budget eau) =

4 604 816,43€

Les élus ont élaboré un Budget pour l'année 2017 avec plusieurs objectifs :

- Ne pas augmenter l'impôt
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre les investissements en les priorisant pour renforcer l'attractivité de notre commune
- Ne pas recourir à l'emprunt

→ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 601 036,07€	2 601 036,07€
Investissement	1 258 887,90€	1 258 887,90€

Grâce aux économies de fonctionnement réalisées durant l'exercice 2016, la commune aura un report positif de 715 696,07€ en section de fonctionnement. Pour la section d'investissement le déficit de 2016, entraîne un report négatif de 186 859,91 € pour l'exercice 2017.

Concernant la fiscalité locale, les résultats budgétaires de l'année 2016 permettent de maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux pratiqués en 2016.

LES RECETTES FISCALES

	Bases	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	2 015 000€	20,53%	413 680€
Taxe Foncière Bâti	2 169 000€	26,85%	582 377€
Taxe Foncière Non Bâti	546 000€	42,95%	234 507€

LE PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2016
EST DONC DE **1 230 564€**.

LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2017

Les investissements de l'année 2017 ont été estimés à 333 048 €. Le plan d'investissement englobe des travaux de voirie, des travaux d'entretiens sur les bâtiments communaux, l'achat de matériel pour la mise en place du plan « O Phyto », des travaux pour la remise aux normes et la création de point d'éclairage public ou encore l'achat de petit matériel à destination du service technique.

La poursuite des travaux de remise aux normes de l'éclairage public commencé en 2016 reste une des priorités de l'exercice 2017. Ces opérations sont nécessaires pour permettre à la commune de faire

des économies sur la consommation électrique. Les efforts réalisés jusqu'à présent (extinction de l'éclairage public à partir de 23h jusqu'à 5h et extinction totale du 05 juillet au 05 septembre) ont permis de baisser la consommation d'électricité de près de 26 %.

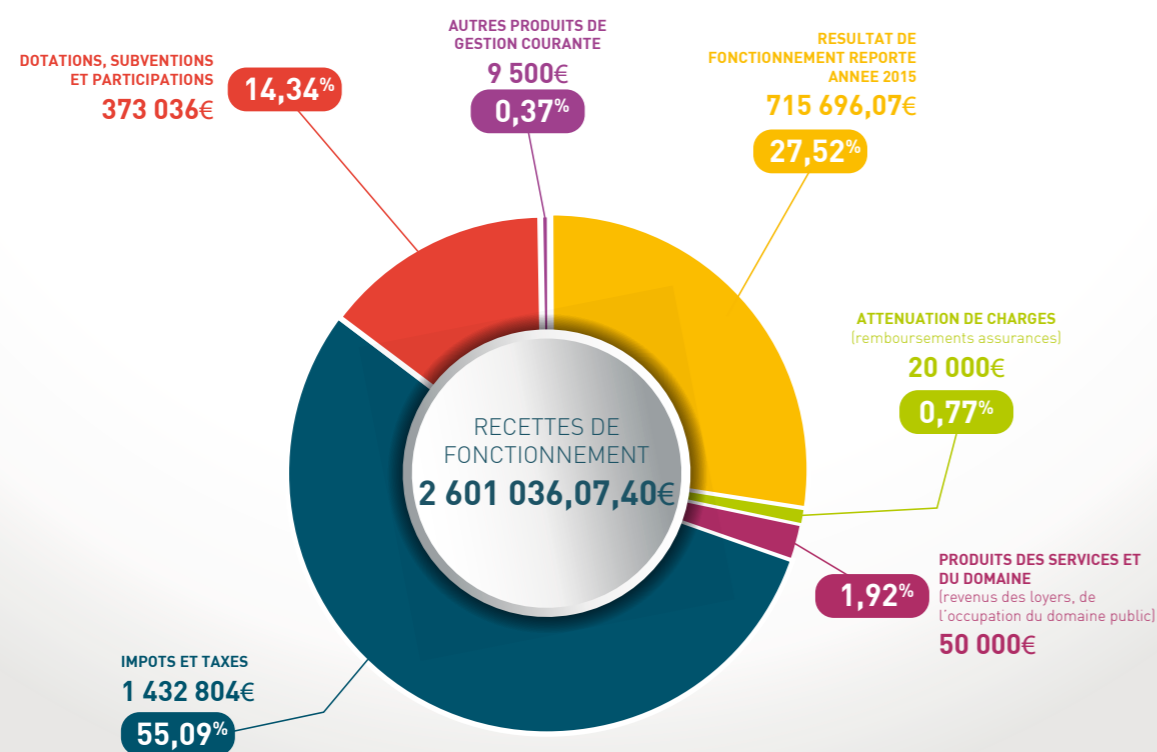
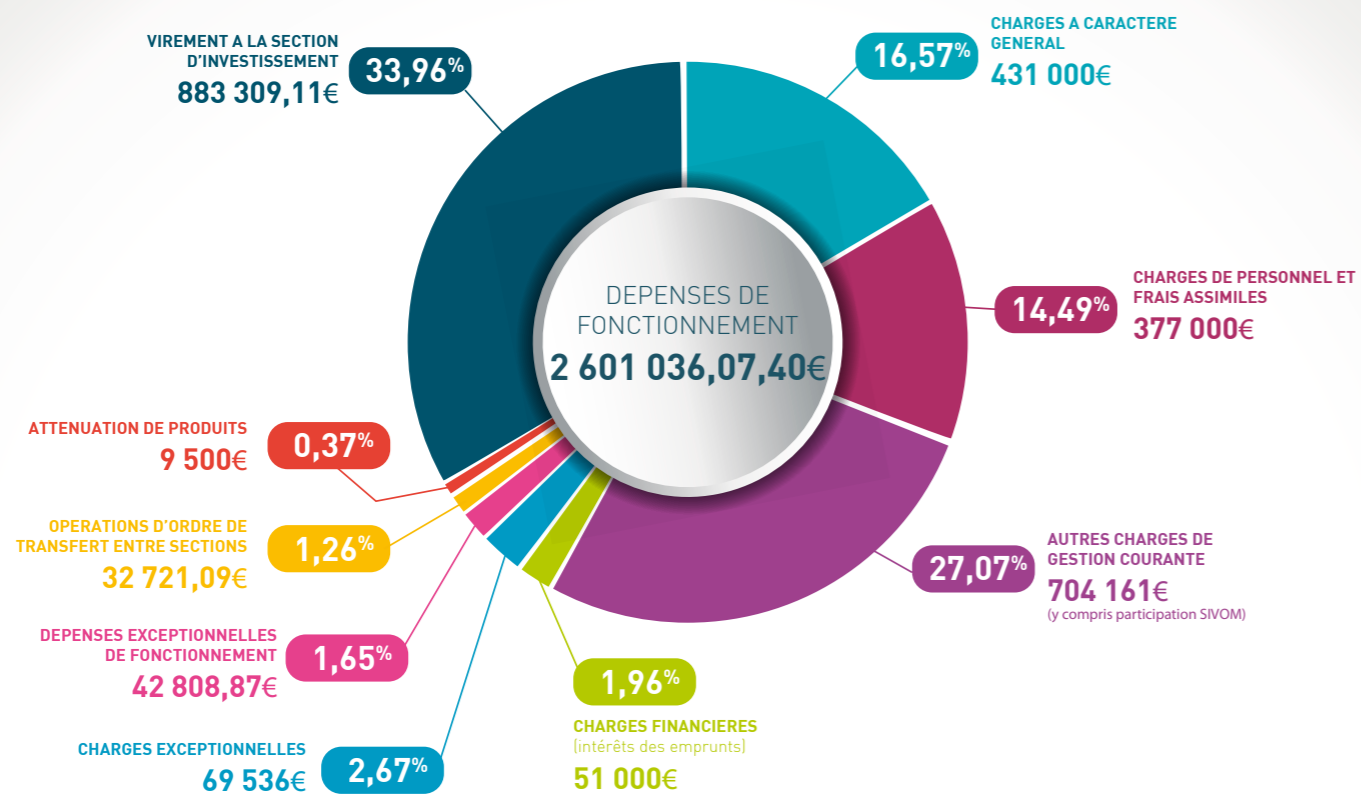
La réalisation des études en vue de l'aménagement des places de villages est l'autre priorité de cette année 2017.

EN CONCLUSION

Les investissements prévus pour l'année 2017, qu'ils correspondent au budget principal ou au budget annexe de l'eau de la commune, sont concentrés essentiellement sur des travaux permettant la réalisation à court ou moyen terme d'économie de fonctionnement. La situation particulière de Tremblay-les-Villages, avec ses 6 églises, 6 mairies, presque 70 kms de voirie et 40 kms de canalisation, entraîne des coûts d'entretien supérieurs à ceux qu'une commune de cette taille supporte habituellement. Le recours à l'emprunt n'étant pas possible avant 2020, il est primordial d'avoir une capacité d'autofinancement suffisante pour continuer à investir et cela passe par une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, ainsi que l'élaboration d'un plan d'investissement prudent.

**➔ LA MUNICIPALITÉ A PU VOTER
LE BUDGET EN ÉQUILIBRE POUR
L'ANNÉE 2017.**

LE BUDGET 2017 / le fonctionnement



→ BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2017

Comme l'année dernière, le budget annexe de l'eau reste fragile. Pour permettre un autofinancement des travaux de remise aux normes de nos installations, une augmentation de 5€ du prix de l'abonnement compteur a été voté. Pour le prix de l'eau, il sera revalorisé de 1% pour pallier à l'augmentation annuelle du coût des charges.

LES TARIFS 2017

Les nouveaux tarifs pour l'année 2017 seront les suivants :

- Abonnement eau : **35€ HT soit 36€ TTC annuel**
- Consommation eau : **2,01€ HT soit 2,121€ TTC le m³**
- Fond de Solidarité Interconnexion Eau Potable (FSIREP) : **0,072€ HT soit 0,076€ TTC le m³**
- Redevance anti-pollution eau (Agence de l'eau Seine Normandie) : **0,38€ HT soit 0,40€ TTC le m³**

Les deux taxes que sont le FSIREP et la redevance anti-pollution, sont collectées par la commune et reversées directement auprès des organismes concernés.

LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2017 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les investissements de l'année 2017 ont été estimés à 146 569 €. Le programme d'investissement pour cette année est dans la continuité de 2016, les travaux de renforcement du réseau de distribution, ainsi que l'exécution du plan pluriannuel du changement de 30 compteurs de plus de 15 ans sont la priorité.

L'objectif de ces opérations d'investissements est de réduire directement les coûts de fonctionnement engendrés par les fuites récurrentes et le manque de précision dans la mesure des m³ d'eau distribués aux administrés.

Le plan d'investissement 2017, réserve également des crédits pour la réalisation d'une étude en vue des travaux de raccordement au réseau d'eau des habitants de Bernier.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 601 036,07€	2 601 036,07€
Investissement	1 258 887,90€	1 258 887,90€

Prix du m³ d'eau potable à Tremblay en 2017 : **2,59€ TTC le m³ (hors abonnement)**

→ INVESTISSEMENTS 2017

Dans le cadre du vote du budget opéré lors de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2017, les élus ont entériné la liste des travaux et investissement suivants pour l'année 2017.

1 INVESTISSEMENTS - BUDGET COMMUNE

Études : Mur du Presbytère, Aménagement Cœurs de Villages Tremblay et Chêne-Chenu.....	50 000,00€
(enveloppe prévisionnelle)	
Tondeuse autoportée.....	28 320,00€
Église Écublé.....	867,60€
Mise en accessibilité PMR.....	3 155,00€
Sablage des candélabres (tranche ferme).....	23 760,00€
Toiture SDF Chêne-Chenu.....	2 369,77€
Réfection salle du conseil.....	1 387,00€
Rénovation façade SDF de Tremblay.....	1 314,05€
Changement d'une paire de volet Mairie.....	2 079,22€
Support Piéta.....	4 000,00 €
(enveloppe prévisionnelle)	
Éclairage public.....	24 900,00€
Création d'un point d'éclairage à Neuville.....	4 536,00€
Éclairage du stade.....	8 040,00€
Création/rénovation de deux poteaux incendie.....	5 040,00€
Entrées de maisons rue de la mairie Chêne Chenu.....	4 560,00€
Entrées de maisons impasse de la vallée à Theuvy.....	4 560,00€
Entrées de maisons à St Chéron-des-Champs.....	9 900,00€
Bordures pour écoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt.....	31 276,00€
Marquage rue de la Goletterie.....	1 929,00€
Trottoirs rue de Champigny.....	26 400,00€
Bordures de Trottoirs rue St Brice.....	42 576,00€
Petit Matériel et outillage technique.....	2 500,00€
Ordinateur pour bibliothèque.....	1 000,00€
Matériel plan Zéro Phyto.....	25 000,00€
Guirlandes électriques, drapeaux, nettoyeur haute pression	7 400,00€
Rénovation mise aux normes salle de musique.....	4 000,00€
Panneaux signalétiques participation citoyenne.....	3 000,00€
Divers.....	10 630,36€
TOTAL	334 500,00€

2 INVESTISSEMENTS - BUDGET EAU

Étude puits de Bernier (assistance à maîtrise d'oeuvre).....	10 000,00€
Création de 30 branchements.....	58 860,00€
Pose de nouveaux compteurs.....	7 100,00€
Régulateur de pression.....	1 803,00€
Renforcement de canalisation Vilette les Bois Écublé.....	32 378,00€
Remplacement bouche à clés/Clos Blanchard.....	1 733,00€
Poteau distribution eau avec compteur - Stade.....	5 190,00€
Renforcement de canalisation rue du paradis.....	29 505,00€
TOTAL	146 569,00€



LA DISSOLUTION DU SIZA*



* Syndicat Intercommunal d'aménagement et gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule

La Commune de Tremblay les Villages est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule) depuis sa création par le Docteur Taugourdeau.

Suite à la parution de la loi NOTRe, la compétence des zones d'activités est transférée de plein droit au 1^{er} janvier 2017 aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

Ainsi donc, à compter de cette date, l'Agglo du Pays de Dreux a repris l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule sur les communes de Tremblay-les-Villages et Serazereux.

Les membres du syndicat, lors du comité syndical du 8 décembre 2016, ont donc voté "l'auto-dissolution". Le syndicat souligne que cette situation lui a été imposée de par la loi. Cette situation est mal vécue par l'ensemble de ses communes membres.

Les communes de Tremblay-les-Villages et de Serazereux devront prendre en charge l'entretien de la zone, les voies et réseaux.

Tous les terrains de la Zone ont été vendus avant le 31 décembre 2016.

A compter du 1^{er} janvier 2017 le syndicat a perdu son objet du fait du transfert de la zone d'activités de la Vallée du Saule à l'Agglo du Pays de Dreux.

LES CHIFFRES DU SIZA

Le site de **40 hectares**.

25 entreprises (à ce jour)

300 salariés

RENCONTRE ENTREPRISES

La rencontre annuelle des entreprises se déroulera le jeudi 29 juin à partir de 18h30 à Tremblay-les-Villages (le lieu reste à définir).

Toutes les entreprises ne s'étant pas encore fait connaître, peuvent contacter la mairie pour être recensées et recevoir une invitation pour cette réunion organisée par la mairie de Tremblay et par l'Agglo du Pays de Dreux (tel 02 37 65 28 18 ou contact. mairie@tremblaylesvillages.com).

Le site internet de la commune diffusera la liste des entreprises de la commune.



EMPLOI Graces et la Mission Locale

La Mission Locale Service public pour l'insertion Professionnelle et sociale des jeunes

La Mission locale du Drouais exerce une mission de service public de proximité, avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes déscolarisés, volontaires dans leurs démarches d'insertion et âgés entre 16 et 25 ans.

La Mission locale accompagne chaque année les jeunes de notre arrondissement dans leurs projets et leurs parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie. Nous prenons en compte la globalité des attentes des jeunes : l'emploi, la formation, l'orientation, mais aussi la mobilité, la santé et le logement voire l'hébergement pour les jeunes les plus précaires ...

Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour permettre à nos jeunes d'accéder durablement au monde du travail.

Face à un contexte difficile, la Mission locale se mobilise en mettant en œuvre, des réponses adaptées à l'ensemble des problématiques rencontrées.

**Vous êtes âgés entre 16 et 25 ans révolus
Nous vous accueillons tous les quinze jours les mercredis de 9h30 à 11h30 à la mairie de Tremblay-les-Villages**

Pour obtenir un rendez-vous téléphonez au secrétariat de la Mission Locale au 02 37 38 57 67

**7 rue Henri Dunant – 28100 DREUX
02 37 38 57 67 / Fax : 02 37 42 93 68**

Mail : mission.locale.dreux@wanadoo.fr

LUTTER contre l'exclusion avec l'Association GRACES

GRACES (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats de l'Emploi et de la Solidarité) est une association au service de la lutte contre l'exclusion.

Créée en 1992, GRACES est la principale structure d'insertion du Pays Drouais travaillant en partenariat avec les collectivités locales, les associations, les établissements publics et privés.

Son action est centrée sur 3 axes majeurs :

→ La mise à disposition de contrats aidés auprès des structures du secteur non marchand (collectivités, associations, maisons de retraite, centres de formations, écoles...);

→ L'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA ;

→ L'aide au transport en milieu rural.

Ces champs d'actions s'inscrivent dans le même but : l'accompagnement socio-professionnel des publics en difficultés.

Vous êtes au chômage depuis plus d'un an, vous avez moins de 26 ans ou plus de 50 ans, vous recherchez un travail. Vous pouvez contacter l'association Graces qui vous aidera à retrouver en emploi.

Elle est installée au 4 bis rue de Châteaudun à Dreux et se tient à votre disposition pour tout renseignement au 02 37 50 08 32.

Suite aux départs en retraite ou en remplacement des agents en disponibilité, la commune de Tremblay-les-Villages a recruté avec l'association Graces, dans le cadre de contrat emploi aidé :

→ un agent d'entretien des bâtiments communaux 25 heures par semaine,

→ un agent technique entretien des espaces verts 35 heures par semaine

→ un agent technique à raison de 10h par semaine.

La commune peut alors bénéficier d'une prise en charge de l'état pour ces contrats emplois aidés.

**4 bis, rue de Châteaudun
28100 Dreux**

Tél. : 02.37.50.08.32

Fax : 02.37.50.07.79

Mail : graces@orange.fr

Site Web : www.associationgraces.fr



Vous venez de créer votre entreprise, vous allez prochainement ouvrir un commerce sur Tremblay-les-Villages... : n'hésitez pas à contacter la mairie pour vous faire connaître et que nous puissions communiquer vos coordonnées à nos habitants.



Bonne nouvelle, la famille des professionnels de santé de Tremblay s'agrandit encore

domicile sur un rayon de 15km autour de la commune. Elle est installée avec tout le matériel nécessaire pour accueillir tous les patients dans les meilleures conditions.

Le pédicure podologue est un professionnel paramédical spécialisé dans le diagnostic et le traitement des différentes maladies et atteintes du pied.

La pédicurie soigne les troubles des pieds, cors au pied, ongles incarnés, verrues... généralement lié au conflit avec la chaussure.

La podologie s'occupe de la fabrication des semelles orthopédiques.

Vous pouvez joindre Claire DELONG au 06 24 40 07 75 installée dans la maison des services au 31 rue du Docteur Taugourdeau à Tremblay-les-Villages

Claire DELONG, 25 ans, pédicure podologue, a choisi de s'installer dans notre commune. Elle a été attirée par l'association des professionnels de santé de Tremblay, le dynamisme et l'étendue de la commune ainsi que la disponibilité d'un local.

Après avoir fait ses études à Paris, elle a travaillé pendant 2 ans dans un cabinet de podologie puis elle a eu envie de s'installer à son compte pour avoir un suivi de ses patients.

Claire est installée à la maison des services depuis début avril 2017. Elle est présente à TLV un lundi sur deux, tous les jeudis et les vendredis. Elle fait également des visites à



Coralie, Esthéticienne au salon Instant bien être

Coralie, 24 ans, a ouvert son salon d'esthétique « Instant bien être » à TLV en février 2017.

Originaire de Nogent le roi, elle a suivi sa formation sur Dreux.

Après une expérience en SPA à Avignon, au club Med, Coralie a eu envie de se fixer pour monter sa propre entreprise.

Elle a eu connaissance d'un local disponible et très bien placé, proposé par la commune de TLV, commune qui n'avait pas encore de salon d'esthétique.

Après quelques travaux pour monter un salon très chaleureux, vous trouverez dans le salon une salle pour épilation, une salle pour les soins du visage et du corps et un salon de manucure.

Depuis toujours Coralie aime l'esthétique et en particulier pratiquer les massages. Ce qu'elle aime dans son métier, c'est apporter du bien être à travers des soins très variés.

Elle pratique des soins du visage, des soins du corps, différents massages (oriental, ayurvédique, suédois...), maquillage, soin des ongles, épilations et beaucoup d'autres soins.

Coralie vous accueille dans son salon du lundi au samedi de 9h à 20h sur rdv.

Vous pouvez prendre rdv au 02 37 64 57 23 ou directement en ligne sur sa page Facebook Instant Bien-être ou son site Internet <https://instantbienetre-coralie.com/>



Rencontre avec Mélanie, esthéticienne à domicile. Mélanie Beauté

Mélanie, 39 ans, pratique l'esthétique à domicile depuis 13 ans.

Après avoir suivi sa formation sur Orléans, le hasard de la vie l'a fait s'installer sur TLV il y a 3 ans en tant qu'esthéticienne à domicile. Elle se déplace sur un secteur de 15 km autour de TLV

Mélanie apporte le bien être à domicile, c'est une présence, un soutien, un apport pour les personnes qui souhaitent prendre soin d'elles, un instant privilégié.

A domicile cela apporte la discrétion, facilite la vie des personnes ne pouvant plus se déplacer, facilite l'organisation avec des enfants en bas âges.

C'est un moment privilégié permettant de donner du baume au cœur, de donner du pétillant à la vie.

Toutes les prestations d'un institut chez vous

Mélanie a tout le matériel nécessaire pour prendre soin de vous à domicile : table de soins, mallette de soin du corps, mallette de maquillage ... il suffira juste de lui mettre à disposition un peu de place, une prise de courant et un point d'eau !!

Elle utilise des produits naturels de Grèce « Mehitsa ».

Elle pratique les épilations, les soins helléniques du visage, corps, mains et pieds, les maquillages et beaucoup d'autres prestations.

Vous pouvez la retrouver sur sa page Facebook : Esthétique à domicile Mélanie Beauté

Et la contacter au 06 60 54 23 07



LE SIVOM de Tremblay-Seraizeux



LE GROUPE SCOLAIRE

Directrice : Corinne GODON

Effectifs 2016/2017 : 363 élèves dont 121 maternelles et 242 élémentaires

Prévisions 2017/2018 : 363 élèves, dont 118 maternelles et 245 élémentaires

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Evelyne et Rachel pour la partie cuisine et l'équipe d'animation pour le service ont pour mission de veiller au bien-être des enfants pendant la pause méridienne.

Un règlement intérieur et des règles de vie ont été établis cette année et remis aux parents.

310 élèves inscrits

Tarifs 2017/2018 : les tarifs 2016/2017 ont été reconduits pour la prochaine rentrée scolaire sans changement à savoir (sur 10 mois) :

- Forfaits 4 jours : 60,48€/mois (lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi)
- Forfaits 5 jours : 75,00€/mois (du lundi au vendredi)

TRANSPORT SCOLAIRE COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Agglo du Pays de Dreux a la compétence du transport scolaire dont elle a confié la prestation de service à la société Keolis Eure-et-Loir par l'intermédiaire d'un marché.

Sur l'ensemble du SIVOM

- Nombre de primaires : 147 élèves (42 sur la commune de Seraizeux et 105 sur la commune de Tremblay-les-Villages)
- Nombre de collégiens (collège de la Pajotterie) : 126 élèves
- Nombre de lycéens : 65 élèves

Les circuits

- 3 circuits pour les primaires
- 2 circuits pour les collégiens
- 1 circuit pour les lycéens



NOUVEAU PAIEMENT EN LIGNE

Comment m'inscrire ?

A la prochaine rentrée scolaire 2017/2018, les inscriptions se feront **uniquement** en ligne sur **WWW.AGGLO-EN-LIGNE.FR** (site officiel de l'Agglo du Pays de Dreux). Vous pourrez également y accéder à partir du site de l'Agglo : www.dreux-agglomeration.fr.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} juin.

Le site www.agglo-en-ligne.fr est disponible sur ordinateur bien entendu mais également sur tablette et smartphone.

Pour celles et ceux ne disposant de connexion Internet, vous pourrez vous inscrire dans un des les accueils de proximité d'Anet, de Brezolles, de Châteauneuf-en-Thymerais et de St Lubin-des-Joncherets ou au siège de l'Agglo du Pays de Dreux où un poste informatique sera mis à votre disposition pour procéder à votre inscription.

Pour connaître la procédure d'inscription, rendez-vous sur www.dreux-agglomeration.fr : vous pourrez télécharger le document expliquant les différentes étapes.

Tarifcation

- Maternelle et primaire : 50€
- Collège et lycée : 177,60€

transport scolaire

INSRIPTIONS RENTRÉE 2017/2018

INSRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE A PARTIR DU 1^{ER} JUIN

PRATIQUE Inscrivez-vous **AVANT LE 18 JUILLET 2017**, pour recevoir, par courrier, votre carte de transport scolaire, **AVANT LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE** (sous réserve de paiement).

NOUVEAU PAIEMENT EN LIGNE A PARTIR DU 15 JUIN

Agglo Pays Dreux

Inscriptions sur **WWW.AGGLO-EN-LIGNE.FR**

Flashez ce code pour accéder directement au site **WWW.AGGLO-EN-LIGNE.FR** un site officiel de l'Agglo du Pays de Dreux

Service Transport scolaire
4 rue de Châteaudun - Dreux
servicetransport@dreux-agglomeration.fr
Tél. 02 37 64 82 00

Circuits, arrêts et horaires

Vous trouverez les itinéraires avec les arrêts et les fiches horaires sur les sites internet de l'Agglo du Pays de Dreux (www.dreux-agglomeration.fr) et de Transbeauce (www.transbeauce.fr).

Mode de paiement

Quatre modes de paiement vous sont proposés :

- Par chèque*, à l'ordre du Trésor Public**
- Par prélèvement automatique*** (pour un montant minimum de 100 €).
- En espèces* à déposer à l'Agglo du Pays de Dreux

→ Paiement en ligne (carte bleue), entièrement sécurisé / Disponible à partir du 15 juin

Recevoir ma carte

Après réception du règlement, la carte sera envoyée par courrier, au domicile du titulaire.

A SAVOIR / Inscrivez-vous avant le 18 juillet 2017 pour recevoir votre carte de transport scolaire avant la rentrée de septembre (sous réserve d'avoir réglé le montant de l'inscription).

Que faire en cas de perte de carte ?

La demande de duplicata est téléchargeable sur le site internet de l'Agglo. Un règlement de 15,50 € est demandé pour la réédition de la carte.

Pour tout renseignement :

Agglo du Pays de Dreux
4, rue de Châteaudun
B.P. 20159
28103 Dreux cedex
Tél. 02 37 64 82 00

* Mode de paiement disponible dès le 1^{er} juin

** À renvoyer à l'Agglo du Pays de Dreux (adresse ci-dessus)

*** En 10 fois ; documents à retourner à l'Agglo du Pays de Dreux (adresse ci-dessus)



BILAN DE L'ALSH 2016/2017

Direction : Marilyne FERRERO

L'équipe : Amaya, Yoan, Mélodie, Ema, Charlotte, Aurélie, Assane, Laëtitia, Josette, Hafsa, et Marilyne.

Le thème de l'année : « Les 4 éléments », L'air, la terre, l'eau et le feu.

Les enfants ont pu participer à des activités préparées et proposées par l'équipe tout au long de l'année sur ce thème, ainsi que sur le recyclage puisque la plupart des ateliers ont été basés sur la récupération d'objets en tout genre.

Pendant les petites vacances scolaires, l'ALSH a travaillé sur les différentes saisons : L'automne, l'hiver, et le printemps.

En cette fin d'année, nous proposons un spectacle ouvert à tous, résumant le thème de l'année « les 4 éléments » avec pour vedette, les animateurs et les enfants, maternelle et élémentaire.

Il se déroulera le **jeudi 6 juillet 2017 à 19h30** dans la cour de l'école élémentaire.

Cet été

Le centre sera ouvert du 10 au 28 juillet 2017 de 7h à 19h. Pendant les grandes vacances d'été, nous travaillerons sur le thème : « Des comédies musicales ». Le programme et les documents d'inscriptions sont en cours de réalisation.

Nous aurons également une sortie par semaine avec un pique-nique.

Bilan effectifs de l'ALSH

En service périscolaire

Nous avons accueilli, une moyenne journalière de : 52 enfants le matin, 75 enfants en soirée, pour 8 animateurs et 35 le mercredi après-midi pour 4 animateurs.

En service Extra-scolaire

Nous accueillons en moyenne 35 enfants par jour pour 5 animateurs.

En ce qui concerne l'année 2017/2018 nous projetons de travailler un projet autour d'un battle de spectacles : mimes, chants, danse... sous forme d'inter-centre.

Ce projet est encore à l'étude des possibilités et des disponibilités des communes avoisinantes.

Pour info

Les tarifs 2017/2018 seront inchangés à ceux de 2016/2017



UN POINT SUR LE SIVOM

Après un début d'année difficile sur l'organisation des services, l'année scolaire 2016/2017 se termine positivement ; tout au long de l'année, les agents et les élus du SIVOM ont beaucoup donné afin d'améliorer le quotidien des enfants et des familles.

Restaurant scolaire, ATSEM, ALSH, tous ont su organiser leur service, n'hésitant pas à combler les manques de personnel quand cela était nécessaire et nous les en remercions.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, il a été décidé par le comité de pilotage de ne pas reconduire les TAP pour l'année prochaine.

La mise en place entre septembre et janvier a été longue et compliquée, notamment à cause d'un manque de personnel. Le constat concernant l'agitation des élèves au retour en classe à 14h, reste le même. Depuis mi-janvier, l'association Familles Rurales a permis au SIVOM de recruter de nouveaux animateurs pour les TAP. Au cours du dernier comité de pilotage en janvier, les membres ont réfléchi à un nouveau fonctionnement. Toutes les propositions renvoyaient toujours aux mêmes contraintes budgétaires.

Le débat a porté sur l'enjeu : comment répondre à la coupure des 2h par rapport aux enfants et le constat de dire que la pause méridienne était trop longue.

Malgré de nombreux efforts de tous : parents bénévoles, élus, scolaires, ALSH, le bilan n'est pas à la hauteur de ce qui était attendu. Il reste très difficile d'organiser au quotidien les TAP sur le temps méridien.

Le temps du midi n'étant pas satisfaisant, le SIVOM a proposé sur les conseils du conseiller pédagogique le changement de rythme des TAP.

Le SIVOM a fait la proposition d'un nouvel aménagement des TAP, soit l'aménagement du temps scolaire sur 2 jours courts et 2 jours longs.

Le comité de pilotage s'est accordé à sortir de cette pause méridienne à l'unanimité.

Toutefois un problème persistait : la non gratuité des

TAP. Il est difficile de faire payer les parents.

Il a été décidé de faire un changement d'horaire et de sortir du PEDT pour ne plus avoir de contraintes liées à l'organisation des TAP. Les nouveaux horaires seront donc 9h-12h tous les jours et 13h30 -15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les journées d'écoles seront ainsi régulières et raccourcies pour les enfants ce qui est dans l'objectif de la réforme. Les élèves pouvant être récupérés à 15h45 rentreront chez eux, les élèves inscrits au centre de loisirs y seront accueillis et les élèves prenant le bus devront attendre dans la cour jusqu'à 16h15.

L'organisation pourra encore évoluer sur les nouvelles décisions du gouvernement. Nous vous tiendrons informés.

BILAN FINANCIER SIVOM

Pour l'année 2016, le résultat du compte administratif du SIVOM sont conformes aux écritures du compte de gestion.

Cette année, nous clôturons définitivement la régie de Transport, à savoir :

Résultat d'investissement : excédent de 79 284,34€
Résultat de fonctionnement : excédent de 63 584,05€
Soit un résultat définitif excédentaire de 142 867,39€

Pour le SIVOM 2016

Résultat d'investissement : déficit de 122 160,64€
Résultat de fonctionnement : excédent de 189 186,41€
Soit un résultat définitif excédentaire de 67 025,77€

Budget prévisionnel SIVOM 2017

Dépense de fonctionnement : 1 125 314,82€
Recette de fonctionnement : 1 125 314,82€
Dépense d'investissement : 216 583,5€
Recette d'investissement : 260 656,01€
(excédent : 44 072,51€)



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Le CCAS est constitué en respectant le principe de parité pour donner une représentation réaliste de la diversité des habitants de la commune, celui de Tremblay-les-Villages est composé de 6 membres élus et 6 membres nommés.

Ses missions

Le CCAS met en place des actions de prévention et de développement social tout en collaborant avec les institutions publiques et privées.

Il développe des activités et missions visant à assister et soutenir les habitants.

De même qu'il supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

Son rôle

1. Fournir aux familles des informations et les orienter sur les aides et subventions existantes
2. Aider les familles à faire valoir leurs droits sociaux et relayer les demandes d'aides financières comme l'aide au maintien à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide sociale à l'hébergement (ASH), au service départemental compétent pour traiter la demande d'attribution.
3. Participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, en œuvrant de concert avec les institutions menant des actions de développement social.
4. Créer différentes structures comme la maison des services avec les permanences de divers intervenants (PMI, Assistante Sociale, Podologue, Psychomotricien, Psychologue,...)
5. Soutenir dans l'urgence les administrés : le CCAS attribue des aides de secours en cas de besoin, sous forme de versements monétaires ou de prestations en nature (colis alimentaire).

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

L'AGGLO DU PAYS DE DREUX PROPOSE LE PORTAGE DE PLATEAUX REPAS A DOMICILE.

PRIX DU REPAS
6,80€ Pour les personnes non imposables
7,80€ Pour les personnes imposables

Agglo Pays Dreux

L'Agglo du Pays de Dreux propose le portage de plateaux à domicile.

Les repas préparés par Isidore Restauration permettent l'adaptation à certains régimes particuliers (sans sel, diabétique etc...). Cette société a été choisie car elle favorise les producteurs locaux et que toutes les viandes proposées sont françaises.

Prix du repas
→ 6,80€ pour les personnes non imposables
→ 7,80€ pour les personnes imposables.

Le repas est composé d'une entrée, d'un plat chaud, un laitage, un dessert.

Le service de portage de repas est à la disponibilité de tous, personnes âgées, temporairement dans l'incapacité de préparer son repas...

Pour tout renseignement, Contacter l'Agglo du Pays de Dreux pour le secteur de Châteauneuf-en-Thymerais Tél 06 78 59 29 61.



LA MAISON des Services

MAISON DES SERVICES PMI	MAISON DES SERVICES Assistante Sociale	EN MAIRIE Mission Locale
Tél : 02 37 65 82 66 Les 2 ^{èmes} et 4 ^{èmes} mardis de chaque mois de 10h à 12h	Tél : 02 37 65 82 30 ou 02 37 65 82 64 Les 1 ^{ères} , 3 ^{èmes} et 5 ^{èmes} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h	Tél : 02 37 38 57 67 un mercredi sur deux de 9h30 à 12h
9 mai	16 mai	10 mai
23 mai	30 mai	24 mai
6 juin	13 juin	7 juin
20 juin	27 juin	21 juin
4 juillet	11 juillet	
18 juillet	25 juillet	30 août
29 août	8 août	13 septembre
12 septembre	22 août	11 octobre
26 septembre	5 septembre	25 octobre
10 octobre	19 septembre	8 novembre
7 novembre	3 octobre	22 novembre
21 novembre	17 octobre	6 décembre
5 décembre	14 novembre	20 décembre
	28 novembre	

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES Carte d'identité et Passeport biométrique



Depuis le 2 mars 2017 et sur décision préfectorale, la mairie de Tremblay-les-Villages n'est plus habilitée à accepter les demandes de carte d'identité et de passeport. Vous devez vous adresser à la mairie de Châteauneuf ou Brezolles, Vernouillet, Dreux, Chartres qui sont équipées de stations biométriques (un rendez vous préalable est nécessaire).

La carte d'identité est maintenant valable 15 ans pour les majeurs et reste valable 10 ans pour les mineurs. Le passeport biométrique est valable 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures.

Retrouvez les mairies équipées sur eure-et-loir.gouv.fr (rubrique démarches administratives/carte nationale d'identité).



LA MAISON DES SERVICES
31 Rue du Docteur Taugourdeau
28170 Tremblay-les-Villages

Les permanences téléphoniques de l'Assistante Sociale se font uniquement l'après-midi :
→ de 13h30 à 17h
→ et jusqu'à 16h le vendredi

AIDES SOCIALES

La mairie et les élus sont à votre écoute, à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Vous pouvez contacter :

Jacqueline GESTIN
au 07 85 21 28 35

Annabel DOS REIS
au 06 73 42 92 60

Marie-France CABARET
au 06 77 55 16 22

AUTORISATION SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017.

Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire Français sans un titulaire de l'autorité parentale. L'autorisation peut-être obtenue soit en allant sur le site Service Public.fr (formulaire cerfa 15646*01) soit en vous adressant à la mairie.



0 % PHYTO : la commune s'adapte à la loi



Suite au passage de la commune en « 0 Phyto », L'Echo de nos Villages a rencontré Thibault Pelletier, 1^{er} Adjoint de la commune : retour sur les grandes lignes de cette démarche autour de 4 questions.

L'Echo de nos Villages / Qu'est-ce que la démarche « 0 Phyto » ?

Thibault Pelletier / La démarche « 0 Phyto » découle des nouvelles normes en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. En effet, la loi impose aux communes, depuis le 1^{er} janvier 2017 de renoncer à ces produits pour l'entretien des espaces publics, exception faite des cimetières et des stades.

Quels sont les conséquences de ce changement ?

TP / Cela nous oblige à repenser la gestion des espaces publics dans leur globalité. En effet, il est impossible aujourd'hui de maintenir la qualité de l'entretien sans faire évoluer les espaces. Cette évolution passe notamment par la réduction des espaces bitumés. A titre d'exemple, les trottoirs seront enherbés

au maximum. En effet, ils sont plus simples à entretenir grâce à la tonte que des trottoirs en calcaire. Les pieds de murs et zones difficilement accessibles seront également végétalisés avec des plantes vivaces recouvrantes qui ne nécessitent pas d'entretien particulier.

Comment la commune va-t-elle s'adapter à cette nouvelle démarche ?

TP / On l'a dit, la démarche « 0 Phyto » ne permettra plus un désherbage systématique tel qu'il a pu exister. Ainsi, la commune va développer de manière intensive la pratique du paillage. Elle interviendra en complément de la végétalisation. Nous souhaitons par ailleurs que le paillage se fasse en priorité avec la récupération des déchets végétaux issus des tailles d'arbre afin de limiter les coûts de cette opération. En complément, nous utiliserons du miscanthus ou des écorces de pin, des essais étant en cours à Achères pour tester la pérennité de chacune des méthodes.

Les zones qui ne pourront pas être paillées ou végétalisées seront

dés herbées selon trois méthodes alternatives de désherbage : le désherbage manuel, le désherbage mécanique (à l'aide d'une balayeuse), ou le désherbage thermique.

Quelles sont les conséquences pour les habitants de ces nouvelles pratiques ?

TP / La principale conséquence pour les habitants sera l'impossibilité pour les agents communaux d'assurer un désherbage systématique des trottoirs. **Ainsi nous attirons l'attention des tremblaysiens sur la nécessité pour chacun d'entretenir régulièrement les trottoirs et pieds de mur situés en limite de propriété sur la voie publique.**

Par ailleurs, la commune pourra proposer à l'avenir aux habitants des plantes vivaces afin de végétaliser au maximum les zones qui peuvent l'être et garder ainsi un village propre et plus fleuri.



OBLIGATION D'IDENTIFICATION des chiens et chats



Rappel de l'article L212-10 du Code Rural et de la pêche maritime. Modifié par Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 154

Les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois nés après le 1^{er} janvier 2012. **L'identification est à la charge cédant.**

DIVAGATION CHIENS ET CHATS ERRANTS

Art. L211-13 du Code Rural

La notion de divagation est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Un chien est en état de divagation quand :

- il n'est plus sous la surveillance de son maître ;
- il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ;
- il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres ;
- il est abandonné, livré à son seul instinct.

Un chat est en état de divagation quand il s'agit :

- d'un chat qui n'est pas identifié et dont le propriétaire n'est pas connu ;
- d'un chat trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ;
- d'un chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ;
- d'un chat qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE



Un arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 5 décembre 2016 concernant le confinement et la surveillance des volailles a été pris.

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe, les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, doivent mettre en place les mesures suivantes :

Le confinement des volailles ou la mise en place de filets de protection sur les basses-cours

Une surveillance quotidienne des animaux

La protection des stocks alimentaires destinés aux oiseaux, ainsi que l'approvisionnement en aliments et en eau des volailles

L'interdiction de contacts directs entre les volailles et les oiseaux sauvages

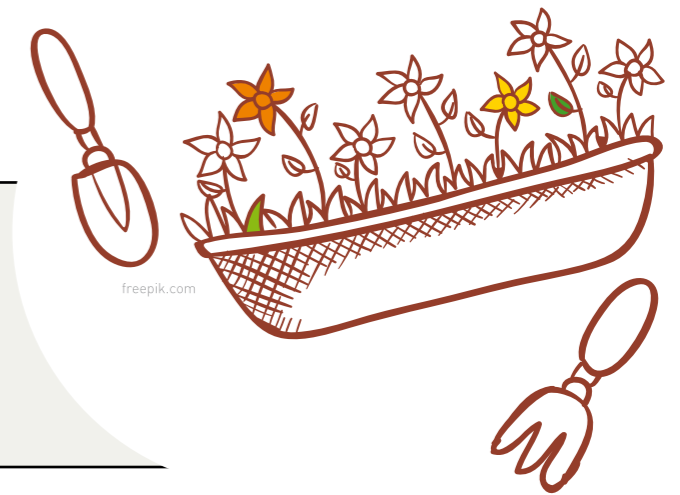
Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination

Le nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour sans utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, pluie collectée etc.)



BIEN VIVRE ENSEMBLE,

Cela impose donc à chacun d'entre vous de faire un effort.



MA COMMUNE, JE L'AIME CALME

Les bruits, de toute origine, envahissent notre environnement et notre vie quotidienne. Chaque habitant est, tour à tour, auteur et victime du bruit. Chacun peut donc contribuer à réduire, pour sa part, sa « propre nuisance » et améliorer, ainsi, une meilleure qualité de vie pour tous. Il suffit, parfois, et même souvent, de s'adresser directement, entre voisins, au responsable afin de trouver un terrain d'entente. Mon chien, je l'aime bien éduqué.



CE QUE DIT LA LOI... RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT.

Jardinage et bricolage

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires de chiens causant des nuisances sonores par leurs aboiements sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour les limiter au maximum.

NETTOYER SON TROTTOIR ET ENTREtenir LES HAIES MITOYENNES

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile et répandre du sel en cas de verglas. En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

En automne, en cas d'intempéries, les feuilles mortes présentent un risque de chute pour les piétons car elles rendent les trottoirs glissants et dangereux. Selon la réglementation en vigueur, chacun est responsable de son pas-de-porte. A l'instar du déneigement, chaque

habitant est tenu de débayer son entrée de maison et son trottoir.

Les jardins, les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations. Est assimilé à une infraction le fait de ne pas tailler les arbres ou haies vives constituant une gêne.

Ne pas laisser stationner ses véhicules et caravanes sur la voie publique sur une longue période.

JARDIN

Plantations trop près de la propriété voisine, l'article 672 du code civil prévoit une distance de 0,50 m minimum de la limite séparative pour les haies inférieures à 2 m de haut, sous réserve des règlements spécifiques (lotissement, copropriétés...). Je taille donc mes haies, arbres etc...

Les brulages d'herbes et de bois sont également règlementés.

RESPECTER LA LIMITATION DE VITESSE ET LES PANNEAUX DE SIGNALISATION DANS LES RUES DU VILLAGE



La conduite d'un véhicule exige vigilance, responsabilité et adaptabilité. Quelle que soit la raison du déplacement, une « bonne conduite » implique le respect des règles du code de la route pour préserver notre vie, celle de nos passagers, celle des autres usagers de la route dont celle de nos enfants qui circulent à vélo sur la commune.

Avec une attitude responsable, nous pouvons agir et limiter le risque d'accident dans notre village.

MA RUE, JE L'AIME PROPRE ET ACCESSIBLE

LE STATIONNEMENT

Chacun se plaint que trop de voitures soient stationnées à des endroits qui génèrent des désagréments, voir des dysfonctionnements. D'abord, une « Lapalissade » : chaque véhicule à un conducteur... Le stationnement intempestif est donc une question, toute simple, de mauvais comportement et « d'irrespect au regard de l'ensemble de la communauté » et du voisinage. Il en va de même pour les deux roues.

« On » se plaint qu'il n'y a pas assez de places pour stationner. « On » ne prend pas le temps de se ranger dans son garage, qui de toute façon sert d'entrepôt ou de lieu de bricolage... L'individualisme amène parfois à l'énerverment, à des risques d'incidents ou d'accidents.

SECURITE ET PREVENTION

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Protéger votre domicile

- Protéger votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne pas laisser vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sureté pour réaliser une consultation de sureté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'information sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



→ Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victimes d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protéger les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr



PRATIQUE

La bibliothèque municipale se situe juste à côté de la mairie. Elle est accessible aux personnes handicapées.

Horaires d'ouverture

Les permanences de votre bibliothèque sont assurées par Nadia Guillé (responsable) tous les jours sauf le vendredi. Ce jour-là ce sont des bénévoles qui vous accueillent : Jacqueline, Nicole, et Marielle. N'hésitez pas à les solliciter si vous avez besoin de conseils.

Lundi : 11h-12h
Mardi : 16h15-18h15
Mercredi : 16h-17h
Jeudi : 16h15-18h15
Vendredi : 16h-17h30
Samedi : 10h-12h30

Horaires pendant les grandes vacances

Mardi, mercredi, jeudi : 16h15-18h15
Samedi : 10h-12h30
Fermeture du 25 juillet au 15 Août

INSCRIPTIONS

La lecture sur place est libre et gratuite. Cependant pour accéder au service de prêt une inscription est nécessaire.

Le tarif de 5 euros pour un adulte permet la GRATUITÉ pour les enfants du foyer.

Après inscription, des identifiants vous permettront de réserver en ligne des documents : www.mediatheques.eurelien.fr



Équipements spécifiques

Des tables de travail sont à disposition pour la consultation ou le travail sur place.

Un nouvel ordinateur, équipé d'une imprimante, a été récemment installé : il vous permettra de vous connecter à internet.

Prochainement, un service d'aide à la rédaction de C.V, lettre de motivation, déclaration d'impôt, sera mis en place. N'hésitez pas à venir vers nous, si vous avez besoin d'aide

Fort de quelques 7 200 livres (romans, bandes dessinées, albums, documentaires) la bibliothèque est ouverte à tous. A ce fond permanent viennent s'ajouter des livres et des documents sonores (musique française et internationale, jazz, musique classique, musique de films, romans lus, comptines, CD de relaxation...), renouvelés trois fois par an par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Un catalogue en ligne est disponible et vous permet de réserver des documents qui arrivent directement à Tremblay tous les 15 jours.

Les enfants des écoles sont accueillis suivant les classes, toutes les semaines ou 1 à 2 fois par mois, selon un planning établi à l'avance pour des prêts et animations.

Des commandes de livres sont effectuées régulièrement : vous pouvez faire des suggestions d'achats.

Visitez et aimez la page facebook 'Bibliothèque Tremblay les Villages' pour connaître les animations prévues et nouvelles acquisitions.

Service particulier

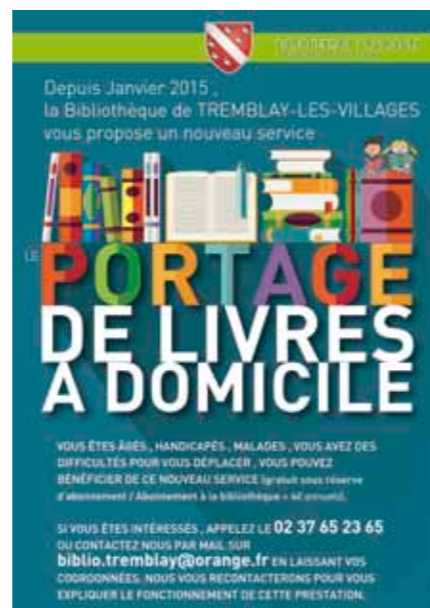
La bibliothèque propose un service de portage de livres à domicile. Il concerne les personnes isolées âgées ainsi que toute personne empêchée (dépendante des autres dans la vie quotidienne avec une difficulté pour se déplacer) même temporairement.

Emprunt

Vous pouvez emprunter 3 livres et 2 CD par personne pour 1 mois.

Animations

Des animations sont régulièrement organisées en fonction des saisons et des événements telles que galette des rois, Heure du poème, spectacle de Noël, rencontres avec un auteur et divers ateliers manuels et lectures de contes.



JAKOU LE DILY

écrivain à St Chéron

C'est à Saint-Chéron-des-Champs que Jakou Le Dily, laitier de formation, a mis un point final à son premier roman « Taim la planète furieuse ».

C'est au collège lors d'une épreuve d'imagination en cours de Français que Jakou Le Dily a le déclic de l'écriture et commence à écrire cette histoire. Après un break de quelques années pour construire sa vie professionnelle et familiale, il recommence à écrire. Il doit terminer l'histoire qu'il a commencé quelques années plus tôt, en faire un livre et l'édition.

« Je lisais beaucoup de romans de science-fiction et certains me décevaient. L'intrigue n'allait pas toujours dans mon sens. J'ai donc décidé de créer mon intrigue, mes personnages, humains et extraterrestres et de mener l'histoire comme je le souhaitais. » explique Jakou.

Entre intrigues politiques et guerres de territoires, Taim est un roman tout public qui ravira les jeunes lecteurs comme les amateurs du genre.



Pratique / « Taim, la planète furieuse » publié le 2 janvier 2017 aux éditions Hojy concept.

Le roman est en vente sur Internet et commence à arriver sur les étagères de vos libraires.

Vous souhaitez lire « Taim, la planète furieuse » ?

En librairie : à l'Esperluette(Chartres), et d'autres à venir.

Sur internet : Hojy.fr, amazon.fr, fnac.com

Remise en main propre (avec dédicace) contactez l'auteur à l'adresse mail : eldeeelabel@gmail.com

Facebook: <https://www.facebook.com/taimlaplanetefurieuse>



LA MUSIQUE change de studio !



Suite aux arrivées de nouveaux professionnels de santé (voir autres articles de ce bulletin), Jérôme PIERRON, professeur de musique a gentiment cédé sa place de l'ancienne « salle de musique » située au 14 rue du Dr Taugourdeau...

Il transmet désormais sa passion dans une pièce de l'ancien presbytère rénovée pour l'occasion par les agents techniques

communaux. « l'acoustique n'est pas mauvaise et nous avons plus de place pour accueillir les musiciens et leurs familles » nous a-t-il confié suite à ses premiers cours.

Si la musique vous intéresse, que vous souhaitez vous lancer ou bien juste obtenir des renseignements vous pouvez Jérôme PIERRON au 06 73 47 49 45 ou par mail jeromepierron@hotmail.fr

ZUMBA PARTY

Zumba Party le samedi 1^{er} Juillet de 18h à 19h à la salle des fêtes de Tremblay-les-villages. 5€ par participante

THÉÂTRE

La troupe de théâtre recherche pour le mois de septembre des femmes ou des hommes de plus de 17 ans pour nous rejoindre.

Vous hésitez, vous ne savez pas trop, OSEZ, venez nous rejoindre sur scène pour vous détendre et vous amuser. Je vous promets que sur scène on oublie sa timidité si c'est le cas, on peut se permettre d'être à l'opposé de ce que l'on est dans la vie : "on s'éclate" pas d'autres mots.

Contactez Valérie ROGER au 06 14 84 01 60

FÊTE de la Musique

Dans une ambiance conviviale, la place de l'église va de nouveau se transformer DIMANCHE 18 JUIN en scène musicale pour recevoir des artistes locaux.

Pas moins de 6 groupes vont se succéder de 11h à 21h. Vous pourrez apprécier différents styles, du raggae au rock en passant par le chant...

Les élèves de Jérôme PIERRON, professeur de musique à Tremblay, vous feront également démonstration de leurs talents en fin de matinée.

Vous trouverez tout ce qu'il faut sur place pour vous restaurer, vous désaltérer, vous amuser, vous détendre,..... bref passer un très bon moment !

Cet événement est un vrai succès chaque année, nous vous attendons toujours aussi nombreux pour cette 3^e édition !



SPORTS à tout va !



SEMAINE SPORTIVE POUR LES JEUNES À TREMBLAY !

Du 24 au 28 juillet se déroulera à Tremblay une semaine placée sous le signe du sport et dédiée aux jeunes de 10 à 17 ans. Financée par le Conseil Départemental, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et la commune de Tremblay, elle sera encadrée par des moniteurs multisports diplômés de l'UFOLEP et de l'association « Profession Sports 28 ».

Durant toute cette semaine, de 14h à 18h, les jeunes pourront gratuitement pratiquer et découvrir de nombreux sports dont certains peu connus ou moins facile d'accès... Football, Basket, Badminton, mais aussi tir de précision, escalade, baseball, tir à l'arc et de nombreux autres !

La seule condition est de s'inscrire avant le 20 Juin soit directement à l'accueil de la mairie, soit par téléphone au 06 86 93 69 21.

Attention le nombre de place est limité !! Ne tardez pas.



LE FOOTBALL CLUB DE TREMBLAY

L'Echo de nos Villages va à la rencontre des associations afin de les mettre en avant. Au tour du club de football ! Nous avons été accueilli très chaleureusement au club house par le président du club, Monsieur Eric KULCZYCKI que l'on remercie .

L'Echo de nos Villages / « Combien comptez-vous de licenciés et combien d'équipes y a-t-il à Tremblay ? »

Eric Kulczycki / Le club de foot compte environ 125 licenciés partagés en quatre équipes de jeunes : 80 enfants de Tremblay-les-Villages viennent se faire plaisir ! Une équipe de seniors « hommes », une équipe de seniors « filles » et une équipe de vétérans. L'équipe de filles est (en 19DH) constituée de 15 filles et font des déplacements jusqu'à Tours et Orléans. Les autres équipes jouent sur le bassin drouais en majorité. La plupart des joueuses et des joueurs viennent de Tremblay et ses communes. C'est un club local et rural.

« Comment va le club? Y a-t-il des championnats particuliers, des coupes particulières ? »

EK / Tout va bien au club de football : l'ambiance est sympa, les terrains sont agréables, il y a une très bonne ambiance et on s'amuse beaucoup. Les pelouses sont très bien travaillées, les locaux sont très propres, le club house est très agréable et la commune est un lien très précieux pour le club au travers des aides, des locaux et des travaux.

Il n'y a pas de pression particulière sur le championnat départemental. Nous recherchons plutôt le jeu que l'enjeu. Notre motivation est de jouer, progresser, faire progresser les jeunes et surtout s'amuser, se faire plaisir.

Le club de foot de Tremblay a une très bonne réputation dans le département : pas de pression mais du plaisir, des sourires et de l'amitié.

« Avez vous des objectifs particuliers ? »

EK / Oui, nous avons beaucoup de joueurs mais nous manquons cruellement de bénévoles pour nous aider à encadrer les joueurs et les diverses animations. D'ailleurs, pour optimiser les bénévoles qui encadrent et le nombre de joueurs, nous avons créé une entente avec Clévilliers et Villemeux. Oui, si un vœu pouvait être fait, c'est bien d'accueillir plus de bénévoles pour nous aider. Lors d'un match de foot, je vous assure que le plaisir et les sensations sont au rendez-vous pour les joueurs comme pour ceux qui encadrent. Dites aux nombreux lecteurs de Tremblay de venir nous rejoindre pour vivre des sensations fortes, pour rencontrer les joueurs. Ce n'est pas pour rien que certains joueurs sont dans ce club depuis 40 ans !!!

« Vous proposez certainement d'autres activités ? »

EK / Oui, le club est là aussi pour dynamiser les communes de Tremblay. Nous organisons annuellement un vide grenier, des tournois, des lotos, des tombolas, des soirées dansantes. Nous sommes aussi impliqués dans la semaine multi-sports qui aura lieu à Tremblay cet été. Nous organisons également des stages de foot en été en fonction de la disponibilité des bénévoles. On en revient à notre appel aux bénévoles qui pourraient encadrer des jeunes jusqu'à, pour certains, intégrer des clubs en division d'honneur de la région et partager notre passion commune pour ce sport et des moments conviviaux.

LE PROGRAMME DES MANIFESTATIONS & ÉVÉNEMENT

TREMBLAY-LES-VILLAGES

JUIN À DÉCEMBRE 2017

JUIN

4 ET 25 JUIN

CONCOURS DE PÉTANQUE
ouvert à tous organisé
par le Club de pétanque
Contact : Annabel DOS REIS
au 06 77 76 99 71

11 JUIN

**1ER TOUR DES ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES**

17 JUIN

LES FEUX DE LA SAINT JEAN
organisé par Les Amis d'Ecublé,
mouclade et danse, Place
Gaston Couté à Ecublé.
Contact : M. TOLLET Jean Luc,
au 06 16 91 53 93

18 JUIN

**2ND TOUR DES ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES**

18 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE
sur la place de l'église de
Tremblay-les-Villages

23 JUIN

REPAS AU RESTAURANT
« AU COCHON GRILLÉ » à Meaucé
organisé par Les Gais Lurons
Contact : M. LECUYER
au 06 64 37 50 90

24 JUIN À 20H30

GALA DE DANSE
à la salle des Fêtes de
Châteauneuf-en-Thymerais
organisé par Ecole de Danse
Entrechats et Arabesques.
Contact : Mme Le Roch
au 06 40 20 85 79

30 JUIN

FÊTE DES ÉCOLES

Association des Parents
d'élèves : Fête de l'école au
groupe scolaire, JJ SEVIN.
Contact : Mme MARQUES
au 06 60 29 96 57
apetlv28@gmail.com

JUILLET

1ER JUILLET

ZUMBA PARTY à la salle des
fêtes de Tremblay-les-Villages
à 17h30 organisée par l'Ecole
de Danse Entrechats et
Arabesques (lieu à définir)
Contact : Mme Le Roch
06.40.20.85.79

1 ET 2 JUILLET

ART AGRICULTURE
organisé par Familles Rurales :
visite d'exploitations des
communes de Tremblay-les-
Villages.
Contact : Mme PELLETIER Sylvie
06.03.54.02.95. sylvie.pelletier@
famillesrurales.org

2 JUILLET

**FOIRE À TOUT TRICOT ET COUTURE ET
BRODERIE** à la Salle des Fêtes de
Tremblay-les-Villages organisée
par Les Gais Lurons
Contact : M. LECUYER
06.64.37.50.90.

9 JUILLET

**SORTIE FAMILIALE PAPA PARC AU
MANS** organisée par Les Amis
d'Ecublé
contact : M. TOLLET Jean Luc,
06.16.91.53.93.

14 JUILLET

FÊTE NATIONALE
à Tremblay-les-Villages*

14 JUILLET

FÊTE NATIONALE
à St Chéron-des-Champs*

14 JUILLET

FÊTE NATIONALE
à Chêne-Chenu*

15 JUILLET

CONCOURS DE PÉTANQUE
à Tremblay-les-Villages
organisé par Association
Ornithologique du Thymerais
Contact : Annabel DOS REIS
au 06 77 76 99 71

31 JUILLET

CONCOURS DE PÉTANQUE
à Tremblay-les-Villages
organisé par Club de pétanque
Contact : Annabel DOS REIS
au 06 77 76 99 71

AOÛT

15 AOÛT

CONCOURS DE PÉTANQUE
à Tremblay-les-Villages
organisé par Club de pétanque
Contact : Annabel DOS REIS
au 06 77 76 99 71

* Renseignements en mairie

À
CONSERVER

Vous souhaitez apparaître dans le programme des manifestations & événements sur Tremblay-les-Villages, contactez la mairie au 02 37 65 28 18.

SEPTEMBRE

DÉBUT SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS
à la salle des fêtes de
Tremblay-les-Villages

2 ET 3 SEPTEMBRE

RAND'O LOISIRS
organisée par Familles Rurales
Contact : Mme PELLETIER
Sylvie au 06 03 54 02 95. sylvie.
pelletier@famillesrurales.org

10 SEPTEMBRE

FOIRE AUX LIVRES
à la salle des fêtes de Tremblay-
les-Villages organisée par Club
des Merlettes
Contact : Annabel DOS REIS
au 06 77 76 99 71

23 SEPTEMBRE

CONCERT
à la salle des fêtes de
Tremblay-les-Villages. Rock
Celtique

24 SEPTEMBRE

OPÉRATION NETTOYONS LA NATURE
en partenariat avec les Centres
E.Leclerc

24 SEPTEMBRE

LOTO FAMILIAL
à la salle des fêtes de Tremblay-
les-Villages organisé par
Association des Parents d'élèves
Contact : Mme MARQUES
au 06 60 29 96 57
apetlv28@gmail.com

OCTOBRE

1ER OCTOBRE

FOIRE AUX JOUETS
à la salle des fêtes de Tremblay-
les-Villages organisée par
Association Ornithologique
du Thymerais
Contact : Annabel DOS REIS
au 06 77 76 99 71

1ER OCTOBRE

LES 10H DE TREMBLAY
Course par équipe organisée
par les sapeurs pompiers de
Tremblay-les-Villages. Boucle
urbaine de 2,2 km / Rendez-vous
à 8h30 au stade municipal

NOVEMBRE

11 NOVEMBRE
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
dans nos communes*

18 NOVEMBRE

SOIRÉE BEAUJOLAIS
à la salle des fêtes de
Chêne-Chenu organisée par
Les Amis d'Ecublé
Contact : M. TOLLET Jean Luc
au 06 16 91 53 93

25 ET 26 NOVEMBRE

MARCHÉ DE NOËL
à la salle des fêtes de
Tremblay-les-Villages
Ardeco Natali
Contact : Nathalie BESSE
au 06 73 39 42 95
natali.besse@wanadoo.fr

DECEMBRE

08 ET 09 DÉCEMBRE

TELETHON
17 DÉCEMBRE
**SPECTACLE DE NOËL DE LA
COMMUNE**
à la salle des fêtes de
Tremblay-les-Villages

* Renseignements en mairie

La GALETTE DES ROIS

Le 20 janvier dernier, nos aînés ont partagé la galette des rois. et ont dansé au son de l'accordéon.

Tous ont été enthousiasmés de leur après-midi et souhaitent que ce moment convivial soit reconduit pour les années à venir.



L'HEURE DU POÈME à La BIBLIOTHÈQUE

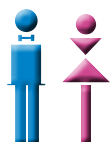




Naissances

Tom SEIGNEURY, né le 11/11/2016,
Robin AUBERT, né le 16/11/2016
Lana ROUSSEAU, née le 07/12/2016
Amélia DROUET, née le 13/12/2016
Noé LESDOS, né le 15/12/2016
Julia PERRET, née le 15/12/2016
Lorenzo DESCAMPS, né le 20/12/2016
Léa LEVIER, née le 27/12/2016
Martin PEAUGER, né le 03/01/2017
Romane GILBERT, née le 15/01/2017

Emma HALLAY HENCKES, née le 08/02/2017
Naomi LE DILY, née le 01/03/2017
Warren CONSTANTIN, né le 03/03/2017
Silyann WUIDAR, né le 09/03/2017
Loukyan MONNET, né le 13/03/2017
Mathys VILLAR, né le 17/03/2017
MÉRY Noa, né le 20/03/2017
Louis GRESSER-FERRÉ, né le 29/03/2017
Eléna L'HOTIS, née le 18/04/2017



Mariages

Michel MAGNIER & CAZAUX unis le 20 Mai 2017



Décès

Monsieur VOUTON David, le 13/01/2017,
Monsieur BOBO Gérard, le 23/01/2017,
Monsieur SIMON Edouard, le 10/02/2017,
Monsieur ROUSSET Gilbert, le 11/02/2017,
Monsieur SORIN Maurice, le 14/03/2017,
Monsieur PEIGNAUX Jacques, le 27/03/2017,
Monsieur VALLÉE Pascal, le 28/03/2017

Mairie / 02 37 65 28 18
ouverte tous les matins de 8h30 à 12h15

SIVOM / 02 37 65 28 35
rue de la Croix Blanche
du lundi au vendredi de 9h à 12h
(sonner au portail de l'école maternelle)

École Maternelle / 02 37 65 24 10

École Élémentaire / 02 37 65 32 19

Bibliothèque / 02 37 65 23 65
lundi 11h-12h / Mardi 16h15 - 18h15
Mercredi 16h-17h / Jeudi 16h15 - 18h15
Vendredi 16h - 17h30 / Samedi 10h - 12h30

Centre de Loisirs / 02 37 65 35 99

Cabinet médical

Médecin 02 37 65 28 04

Dentistes 02 37 65 25 83

Kinésithérapeutes 02 37 65 23 66

Infirmiers 02 37 65 22 60

Podologue 06 24 40 07 75

Psychologue 06 69 38 30 65

Psychomotricien 06 67 65 11 90

Pharmacie de Tremblay-les-Villages
02 37 65 22 73

Comité des Voisins Vigilants

Michel Prévost / 06 07 97 98 94

Gendarmerie de

Châteauneuf-en-Thymerais
02 37 51 60 25

Pompiers / 18 - SAMU / 15

Infos Transport à la demande,
Déchets, Assainissement

Agglo du Pays de Dreux 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

Eau / 02 37 65 28 18
ou votre maire délégué

Permanence CCAS

le 1^{er} lundi de chaque mois,
de 16h30 à 19h, couplée avec un
accueil administratif en mairie

Assistance sociale Conseil départemental

Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi de chaque
mois de 9h30 à 12h à la maison
des services.

Médecin PMI

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois
de 10h à 12h à la maison des services.

Permanence Mission Locale

Un mercredi sur deux
de 9h30 à 12h en mairie.



LA CARTE ÉLECTORALE

Remise des cartes électorales

Madame le Maire, les Adjointes et les maires délégués ont remis la première carte d'électeur à nos 32 jeunes ayant eu 18 ans. Cette cérémonie était organisée à la mairie de Tremblay-les-Villages, dans la salle du conseil municipal, le vendredi 24 mars.

Madame le Maire a indiqué qu'en recevant leur première carte d'électeur, ils devenaient des citoyens à part entière. En ayant acquis la majorité, nos jeunes ont acquis le droit de donner leur avis, mais aussi hérité d'une responsabilité pleine et entière sur leurs actes et sur leurs choix.

En participant à cette cérémonie, les quelques jeunes ayant répondu présents ont démontré leur volonté de faire de leur inscription sur les

listes électorales un peu plus qu'un simple acte administratif.

C'est pour nous, une immense fierté que de voir nos jeunes s'impliquer et donner l'image d'une commune dynamique.



Toute nouvelle inscription sur la liste électorale doit être faite en mairie avant le 31 décembre. Si vous changez d'adresse merci de prévenir la mairie pour l'envoi de votre carte.